

DECRET N° 2020/043 DU 26 OCT 2020
 portant nomination du Représentant Permanent de la
 République du Cameroun auprès de l'Organisation pour
 l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) à La Haye.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Madame **LIGUEMOH ONDOUA Madeleine** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommée Représentant Permanent de la République du Cameroun auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) à La Haye (Pays-Bas).

ARTICLE 2.- L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 26 OCT 2020

